PROMO SOC.

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 4
02/238.86.11

28 -09- 1995

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Y.D./ 2327006 / Dossier pédagogique 50773

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : GESTION DES DONNEES EN ARCHITECTURE CLIENT/SERVEUR
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 753221U31C1

Etablissement : COURS COMMERC ET INDUST DE LA VILLE DE WAVRE

RUE DU CHEMIN DE FER,18
1300 WAVRE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

COMMUNAUTE FRANCAISE

Conseil Supérieur de l'Enseignement de
Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.285
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

Seraing, le 10 avril 1995

Monsieur le Directeur
Cours Commerciaux et Industriels
de la Ville de Wavre
rue du Chemin de Fer 18
1300 WAVRE

V. Réf.:

N. Réf.: JL/BM

Monsieur le Directeur,

*Objet: **Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale***
Classement des unités de formation:
UF - Gestion des données en architecture client/serveur - 80 périodes
UF - Navigation et exploitation des ressources sur INTERNET - Base - 80 périodes
Cours Commerciaux et Industriels - Matricule: 2.327.006

Je vous fais parvenir en annexe, les formulaires de classement des deux unités de formation reprises sous rubrique.

Le Commission du Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale tient à préciser qu'il est exclu que ces unités soient capitalisées dans la perspective d'une structure conduisant à la délivrance d'un titre de gradué.

Seules des structures complètes accompagnées de projets de profils professionnels à soumettre à l'avis des différents réseaux d'enseignement et à l'approbation du Conseil supérieur sont susceptibles de conduire à un classement en bonne et due forme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

J. LOOSVELDT

Copie à M. Lemaire, inspecteur

07.05.95

50773 1a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente proposition émane du :
   * Pouvoir organisateur: Ville de Wavre

Dénomination: Cours Commerciaux et Industriels de la Ville de Wavre

Adresse complète: rue du Chemin de Fer, 18
1300 Wavre

Date et signature du représentant du PO subventionné

10 MAI 1995

Ch. AUBECQ.

HOTEL COMMUNALE DE WAVRE-BRABANT

n° matricule : 2.327.006
n° de téléphone : 010/22.20.26

2. Transmis en date du ..... par le réseau

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code: 753L1V31C1

GESTION DES DONNEES EN ARCHITECTURE CLIENT / SERVEUR

4. Finalités de l'unité de formation: repris en annexe n°1 de 1 page

5. Capacités préalables requises: repris en annexe n°2 de 1 page

6. Classement de l'unité de formation:

* **Catégorie de l'enseignement supérieur de type court: Technique**

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du cours : repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé de cours : repris en annexe n° 6 de 1 page

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation:	15 32 21 V3 1 C1

Horaire minimum

1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Gestion des données en architecture client/serveur (laboratoire)	CT	S	64
2. Part d'autonomie		F	16
Total des périodes			80

V

---

12. Réservé au service d'Inspection
a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

VOIR ANNEXE.
LE 24.08.95
E.LAMOTTE

AVIS FAVORABLE
LE 14-09-95
E.LAMOTTE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 20 SEP. 1995

Signature

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

DEMANDE DE CLASSEMENT D'UNE UNITE DE FORMATION DANS UNE DES CATEGORIES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

1. La présente demande concerne :

Intitulé: ***Gestion des données en architecture client / serveur***

2. Horaire minimum de l'U.F. (1)

Dénomination des cours	**Classement**	**Code U**	**Nbre de périodes**
Gestion des données en architecture client / serveur (laboratoire)	CT	S	64
Part d'autonomie		P	16
	TOTAL: *80*		

3. Classement proposé pour l'U.F. :

• (2) Enseignement de type court	• Catégorie *Technique*
○ (2) Enseignement de type long	○ Catégorie (1)

Réservé au Conseil supérieur:

Date de réception:

4. Demande de classement transmise par le Secrétariat permanent au Conseil supérieur en date du (3)

Pour le Conseil supérieur, Date Signature

J. Loosveldt
10 avril 1995

5. **D'accord**	(2)
~~**Pas d'accord**~~	(2)

Proposition du Conseil supérieur, s'il échet:

Remarque: UF non capitalisable dans une structure de graduat

Réservé à l'Inspection

Vu le

Administrateur pédagogique

Réservé à l'Administration

Vu le

Directeur d'Administration

(1) A compléter (2) Biffer les mentions inutiles (3) A compléter par le Secrétaire permanent

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

GESTION DES DONNEES EN ARCHITECTURE CLIENT / SERVEUR

Finalités générales de l'unité de formation

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable d'exploiter des données dans une architecture client/serveur (requêtes, modifications, etc ...).

10 MAI 1995

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

L'étudiant sera capable :
- face à un système informatique connu et sur lequel est installé une base de données relationnelle;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base du système;

de
- décrire un logiciel de base de données;
- de préciser le contexte d'utilisation du logiciel;
- d'utiliser le manuel se rapportant à ce logiciel;
- d'exploiter ce logiciel;
- d'utiliser correctement l'équipement informatique et d'assurer, en particulier, les manoeuvres requises pour la sauvegarde des données;
- de compléter et d'ordonner un texte ou un graphique se rapportant aux différents comportements repris ci-dessus;

Il est capable:
- de rédiger un texte compréhensible d'une page sur un sujet d'ordre général, en un temps donné, et ne comportant pas plus de 10 fautes d'orthographe.

Titres pouvant en tenir lieu:

C.E.S.S.
et attesta tion de réussite de l'U.F. suivante:
INFORMATIQUE -UTILISATION D'UN GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES -NIVEAU MOYEN

1 6 MAI 95

Correction en date du 5/04/95 ~~fb~~

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Groupe de maximum 20 étudiants et deux étudiants par poste de travail.

10 MAI

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURS

GESTION DES DONNEES EN ARCHITECTURE CLIENT / SERVEUR

Face à un système informatique comportant un PC articulé dans une architecture client/serveur l'étudiant sera capable de

1- évaluer l'intérêt d'une approche client/serveur par rapport aux méthodes classiques de traitement de l'information;
2- comparer les principales architectures;
3- organiser et gérer des données et y accéder dans un système client/serveur;
4- utiliser SQL pour accéder aux données d'une base de données relationnelle dans un environnement client/serveur;

10 MAI 1995

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

GESTION DES DONNEES EN ARCHITECTURE CLIENT / SERVEUR

Devant un P.C. articulé dans une architecture client/ serveur,
l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes

- écrire une requête SQL à destination du serveur et imprimer les données
- modifier le schéma de la base de données centrale
- évaluer l'approche client /serveur par rapport aux techniques traditionnelles
- comparer les architectures alternatives

Le degré de maîtrise de l'étudiant sera jugé satisfaisant si
- face à un système informatique connu et sur lequel est installé le système d'exploitation réseau;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- face à une tâche précise;

l'étudiant est capable
1. d'établir une marche à suivre,
2. d'utiliser ses savoir et savoir-faire selon une démarche structurée, pour procéder à la recherche, la modification et le dégagement des données.

10 MAI 1995

Correction en date du 5/09/95. ff.

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

Expert *ou enseignant qui par son expérience professionnelle ou personnelle manifeste les compétences requises spécifiques du domaine concerné.*

10 MAI 1995

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

COURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS DE LA VILLE DE WAVRE.

rue du Chemin de Fer, 18
1300 WAVRE.

2.327.006

Unité de formation : *Code : 75.32.21.U3C1*

GESTION DES DONNEES EN ARCHITECTURE CLIENT/SERVEUR.

Remarque générale :

Les annexes doivent porter la date du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

INTITULE DE LA FORMATION

A adapter:

INFORMATIQUE - GESTION DES DONNEES EN ARCHITECTURE CLIENT/SERVEUR.

DENOMINATION DES COURS

Limiter l'intitulé de cours à « Laboratoire d'informatique »

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour le titre qui peut en tenir lieu, indiquer toujours celui de régime 1 s'il existe.
En conséquence, remplacer celui relatif au G.B.D. par
« Informatique - Gestionnaire de base de données - Niveau moyen ».

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Le degré de maîtrise ne me paraît pas avoir un rapport direct avec un travail devant démontrer le compétence recherchée (recherche, modification, dégagement de donnés en architecture client/serveur). Les deux capacités qui y sont mentionnées doivent rentrer dans les capacités à vérifier.
Le degré de maîtrise doit proposer les qualités minimales auxquelles doit répondre le travail de l'étudiant.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Seul le profil de l'expert est à décrire.
L'enseignant répond à la législation en matière de titres.
A modifier en conséquence

Vedrin, le 24 août 1995.

E. LAMOTTE